



NEOLIFE

Forte croissance au premier trimestre 2023

NEOLIFE® (Euronext Growth : FR0011636083 – ALNLF), acteur majeur des éco-matériaux issus des technologies vertes et reconnu pour son innovation en solutions constructives durables (la « Société »), annonce une forte croissance.

Les différentes actions et la restructuration du groupe NEOLIFE réalisées en 2022 permettent d'annoncer sur le 1er trimestre 2023 :

- **Un chiffre d'affaires de 4 M€ au titre du premier trimestre 2023, soit 17% de croissance par rapport au premier trimestre 2022**
- **Une marge brute qui progresse de 40% par rapport au premier trimestre 2022 et un taux de marge brute qui s'améliore de 5 points**
- **Fournisseur de chantiers des JO 2024**

Chiffre d'affaires par métier* (données en M€)	Q1 2023	Q1 2022	Variation
Matériaux de construction	2,4	2,1	14%
Eco-matériaux	1,5	1,2	25%
Autres	0,1	0,1	N/A
Total	4,0	3,4	17%

*Chiffres non audités

Examen des comptes 2022 par le Conseil de Surveillance

A noter par ailleurs que le Conseil de Surveillance a examiné les comptes 2022 dans sa séance du 14 avril 2023. Les comptes tels que présentés dans le communiqué du 24 mars dernier seront certifiés par le commissaire aux comptes d'ici la fin du mois d'avril. L'ensemble des documents réglementaires seront mis à disposition sur notre site internet au plus tard le 30 avril prochain.



Suspension de l'émission d'OCEANE par la Société

La Société rappelle que le contrat de financement par émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (les « OCEANE ») conclu avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l' « Investisseur ») le 1er juillet 2022 a entraîné la création d'un nombre significatif d'actions.

En effet, les conversions d'OCEANE réalisées se sont traduites par l'émission de 43.981.369 actions, portant le capital social de la Société de 52.388.880 actions à 96.370.249 actions. Sur le nombre d'actions émises, 14.080.769 l'ont été au titre de la conversion de la valeur nominale des OCEANE et 29.900.600 au titre d'indemnités venant compenser un prix de conversion des OCEANE inférieur à la valeur nominale des actions (voir communiqué de presse de la Société en date du 16 décembre 2022).

Il est également rappelé qu'à ce jour, toutes les OCEANE émises au profit de l'Investisseur ont été remboursées ou converties et que, dans la mesure où les plafonds fixés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 mars 2022 ont été atteints, la Société n'est actuellement plus en mesure d'émettre des tranches d'OCEANE additionnelles.

A ce jour, la Société n'envisage pas de reprendre le tirage des tranches d'OCEANE, ni de procéder à la mise en place de contrats de financement à prix variable, et ce pour toute l'année 2023.

Programme de rachat d'actions de la Société

Un programme de rachat d'actions a été voté lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 mars 2022 (première résolution). L'assemblée générale a autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 14 avril 2023

opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Pour rappel, le Directoire a décidé à l'unanimité en date du 9 juin 2022 de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions conformément à la décision de l'Assemblée du 31 mars 2022 et a délégué au Président du Directoire les pouvoirs nécessaires pour signer un contrat de liquidité, confié à TSAF – Tradition Securities And Futures, et effectuer les actes et formalités qui en découlent.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, le Président du Directoire a par ailleurs confié à TSAF – Tradition Securities And Futures, un mandat de rachats d'actions signé en date du 30 mars 2023. Une enveloppe de 50.000 € a été allouée dans un premier temps. Elle sera suivie d'une enveloppe complémentaire de 50.000 € dans les jours qui viennent. Le détail des opérations réalisées à ce titre sont présentées sur le site Internet de la Société.

Bernard VOISIN – Président du Directoire

INFORMATION

Prochaine communication financière 2023 :
Juin 2023 – Assemblée générale annuelle



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 14 avril 2023

En savoir plus :

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Patrick Marché et Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale.

L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr



CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife-solutions.com